Nations Unies A/65/L.5

Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 15 de l'ordre du jour
Culture de paix

Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Jordanie, Oman et Turquie : projet de résolution

Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/243 du 13 septembre 1999 sur la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix; 57/6 du 4 novembre 2002 sur la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix; 58/128 du 19 décembre 2003 sur la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses; 60/4 du 20 octobre 2005 sur le programme mondial pour le dialogue entre les civilisations; 64/14 du 10 novembre 2009 sur l'Alliance des civilisations; 64/81 du 7 décembre 2009 sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix; et 64/164 du 18 décembre 2009 sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction,

Affirmant l'impérieuse nécessité d'instaurer un dialogue entre les différentes confessions et religions pour améliorer l'entente mutuelle, l'harmonie et la coopération entre les êtres humains,

Rappelant avec satisfaction les diverses initiatives prises à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale sur l'entente mutuelle et l'harmonie interconfessionnelle, notamment le Forum tripartite consacré à la coopération œcuménique pour la paix, et l'initiative « Une parole commune entre Nous et Vous »,

Constatant que les préceptes moraux de toutes les religions, convictions et croyances prônent la paix, la tolérance et l'entente mutuelle,

1. *Réaffirme* que la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions constituent des volets importants de la culture de paix;

2. *Proclame* la première semaine de février de chaque année Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle entre toutes les religions, croyances et confessions;

Merci de recycler

3. *Engage* tous les États à appuyer de leur plein gré, au cours de ladite semaine, la diffusion, auprès des églises, mosquées, synagogues, temples et autres lieux de culte de la planète, du message d'harmonie interconfessionnelle et de bonne volonté fondé sur l'amour de Dieu et du prochain, ou sur l'amour du bien et du prochain, selon leurs traditions ou convictions religieuses respectives;

4. *Prie* le Secrétaire général de la tenir informée de la suite donnée à la présente résolution.